



# Europe Numérique (questionnaire)

## Internet, Libertés & Européennes 2009

**Filtrage des contenus sur Internet ?**

Oui /  Non

Pensez-vous que le filtrage/blocage de sites internet soit une solution fiable et efficace pour lutter contre certains crimes particulièrement graves (pédo-pornographie, terrorisme, incitation à la haine raciale) ?

**Durcir le droit d'auteur ?**

Oui /  Non

Pensez-vous qu'il faille durcir la protection du droit d'auteur et de ses droits voisins<sup>[1]</sup> ?

**Neutralité du réseau ?**

Oui / Non

Reconnaissez-vous que le principe de neutralité du réseau<sup>[2]</sup> est une condition indispensable à la mise en œuvre effective des libertés fondamentales<sup>[3]</sup> et à ce titre doit être garanti juridiquement (et non réduit à un simple problème de concurrence ou de consommation, fixé par contrat privé) ?

**Partage non-commercial ?**

Oui / Non

Défendez-vous une nouvelle exception au droit d'auteur à des fins de partage non commercial d'œuvres numériques ? Éventuellement, décrivez avec quelle contrepartie en matière de financement et rémunération de la création<sup>[4]</sup>.

[1] En particulier comment voyez-vous : l'évolution de la durée de protection, l'évolution des exceptions reconnues (obligatoires ou facultatives) et de leur effectivité, et les rôles respectifs de la justice, de l'administration, des acteurs privés et de la technique dans la mise en œuvre des droits ?

[2] Le principe de neutralité du réseau découle directement du principe bien plus ancien de neutralité du transporteur. Il indique que le transporteur, à qui est confié un message, ne peut utiliser les informations qui lui sont fournies que dans un but spécifiquement technique (acheminer le message à destination, ce pour quoi il est payé), et rien d'autre. Aucune discrimination n'est appliquée en fonction de l'émetteur, du récepteur ou de la nature de l'information transmise. Ce principe est intimement lié à celui du secret de la correspondance privée. C'est cette neutralité du réseau qui est à la base d'Internet et a permis sa croissance rapide, mettant à égalité tous les acteurs, quels que soient leur taille, leurs choix techniques ou leur rôle.

[3] Libertés d'expression, d'information, d'éducation, etc. sont et seront de plus en plus mises en œuvre au travers des réseaux.

[4] Contribution créative, mécénat global, autre ou aucun.

Nom du candidat : DESIR Prénom : HARLEN  
 Nom de la liste : Chary Europe maistrat Circonscription : Ile de France  
 Adresse : 32 rue Alexandre Dumas  
 Code postal : 75011 Paris Ville : PARIS  
 Téléphone : 0143725636 Courriel : harlen.desir@orange.fr  
 Fait à : Paris Le : 04/06/09 Signature : Harlen Desir

Ce questionnaire est destiné aux têtes de listes aux élections européennes du 7 juin 2009, et à tous les candidats en position éligible. Les réponses par oui/non peuvent être détaillées au dos de ce questionnaire ou sur tout autre format.

Les candidats sont invités à signer, scanner et renvoyer le document à : [contact@europenumerique.eu](mailto:contact@europenumerique.eu), par fax au 09 59 58 26 92, ou par courrier postal à : eu-num09 c/o J. Rabier / 9, rue Antoine Bourdelle / 75015 PARIS

# Changer l'Europe, maintenant !



Liste socialiste en Ile-de-France - Elections européennes - 7 juin 2009 - Harlem Désir - Tête de liste Ile-de-France

## Europe numérique (questionnaire) Réponse de Harlem Désir, candidat PS tête de liste en Ile de France

### Filtrage des contenus sur Internet? NON

La lutte contre des crimes graves tels que la pédopornographie ou le terrorisme est évidemment essentielle. Pour autant, Internet est un instrument neutre. Si dans ces cas précis il est utilisé à de mauvaises fins, le filtrage/blocage, qui ne s'effectuerait alors que sur une base nationale, ne résoudrait pas le problème de base: trafic d'enfants, abus de mineurs) mais permettrait tout au plus d'épargner les internautes "innocents". L'équation à laquelle répondent les solutions de filtrage/blocage ne revient donc pas à limiter la neutralité d'Internet pour mettre fin à l'exploitation des enfants, mais seulement pour ne pas exposer ces contenus à la vue des internautes: la nuance est de taille.

Ainsi, les difficultés éthiques (qui doit être en charge de la "liste noire"?) comme techniques (contournements multiples), et les risques d'abus qui risqueraient d'aboutir à une véritable société de surveillance semblent disproportionnés au vu du but recherché.

En parallèle, les brigades spécialisées de gendarmerie ou de police ont les moyens, dans le cadre de procédures claires et judiciairisées, et sans avoir besoin de bloquer les sites, d'intervenir directement pour arrêter les "consommateurs" actifs de ces contenus, voire même de remonter les filières.

### Durcir le droit d'auteur? NON

Les "créateurs" ont droit à la rémunération de leur œuvre. Il s'agit là d'un principe qu'il n'est pas opportun de mettre à bas. Pour autant, le travail du législateur est de faire en sorte que règne un certain équilibre entre les différents droits fondamentaux qui parfois s'opposent dans une société humaine.

Un tel "durcissement" s'est ainsi illustré en France au détriment de la neutralité du net, et au travers d'entorses à un certain nombre de principes de droit (droits de la défense, charge de la preuve).

L'extension de la durée de protection peut également être vue comme un durcissement. Elle n'est légitime que si elle peut se faire sans porter atteinte de façon disproportionnée à l'ensemble de l'édifice, qui est extrêmement complexe, puisqu'il a des conséquences sur de nombreux secteurs comme les télécoms, l'audiovisuel et la radiodiffusion.

# Changer l'Europe, maintenant !



Liste socialiste en Île-de-France - Elections européennes - 7 juin 2009 - Harlem Désir - Tête de liste Île-de-France

## Neutralité du réseau? OUI

La neutralité du réseau est effectivement le principe fondateur d'Internet, celui qui a permis le développement de services innovants et ouverts sans discrimination à l'ensemble des internautes.

Le débat fait rage aux Etats-Unis depuis plusieurs années maintenant sur la question d'une "consécration" législative du principe de neutralité; pour autant même Barack Obama, qui a la réputation d'être très "pro-neutralité", n'a toujours pas légiféré en ce sens, et a préféré placer un homme "sûr" à la tête de la Federal Communications Commission (laquelle a érigé de façon autonome la neutralité comme principe de régulation).

Il serait donc pour le moins surprenant que de ce côté-ci de l'Atlantique, le sujet puisse être clos avant même l'entame d'un véritable débat démocratique européen.

Les nouveaux réseaux "tout-IP" ont la capacité de "prioritariser" au lieu de fonctionner sur la base du "best effort" (ce qui a donné quelques idées de nouveaux business models aux opérateurs). Pour moi, transparence des contrats et concurrence ne suffisent pas forcément à garantir entièrement un réseau ouvert et surtout non-fragmenté.

## Partage non-commercial? OUI

La numérisation permet une diffusion de la culture à une échelle encore jamais vue. Et c'est effectivement par le biais des exceptions au droit d'auteur que le dossier sera probablement abordé.

L'important est de séparer le marchand du non-marchand. En effet, en matière de livre, de musique (phonographie comme live), de cinéma ou d'audiovisuel, voire même pour le jeu vidéo, nous sommes dans le champ des "industries culturelles" (intitulé du rapport d'initiative de G. Bono en 2007/08). C'est un constat: nous sommes en présence d'une économie culturelle, souvent marchande, mais qui n'est pas et ne doit pas être du "business" ou du capitalisme culturel.

Taxer les Fournisseurs d'Accès Internet serait une possibilité mais le prélèvement ne doit pas se répercuter sur la facture des consommateurs. La démarche et le symbole de la contribution créative me semblent ainsi plus intéressants.

# Changer l'Europe, maintenant !



Liste socialiste en Ile-de-France - Elections européennes - 7 Juin 2009 - Harlem Désir - Tête de liste Ile-de-France

Quant au "mécénat global", s'il s'agit de refaire ce qu'a fait un groupe comme Radiohead pour son album "In Rainbows" (don volontaire et facultatif), je doute que le mécanisme soit de taille à permettre l'essor d'une création large, diverse, et moins connue.

Enfin, ce n'est pas tout de collecter, encore faut-il redistribuer de manière juste. Là encore je ne vois pas encore de solution vraiment convaincante.